

JOURNÉE DE TRAVAIL
DES RÉPUBLICAINS

DÉPENSE PUBLIQUE ET FISCALITÉ

MERCREDI 30 MARS 2016

DOCUMENT D'ORIENTATION

L'économie française fait face à plusieurs difficultés : un recul de la compétitivité, une progression de la dette publique, un excès des prélèvements obligatoires, un arrêt des moteurs de la croissance et une montée du chômage qui menacent les équilibres financiers et sociaux.

Ainsi en 2015, **la dette de la France était équivalente à 95,7 % du PIB**. Selon toute vraisemblance, ce taux d'endettement ne devrait pas décroître ; les prévisions de déficit public n'étant guère encourageantes. En effet, en 2015, le solde budgétaire français était de -3,5 %, contre -2,2 % en moyenne pour la zone euro. **La France reste donc très loin de ses partenaires européens**. Ce constat nous appelle à prendre conscience de la fragilité budgétaire de la France.

La réduction du déficit n'est **pas un exercice comptable**. À terme, **c'est la souveraineté nationale qui est compromise**, et avec elle le niveau de vie de l'ensemble des Français. La France, si elle ne tient pas ses engagements budgétaires, pourrait bien finir par **perdre la maîtrise de son destin** et se voir imposer des politiques qu'elle n'aurait pas choisies elle-même.

De plus, le chômage de masse pèse sur les dépenses de l'État. Et les promesses socialistes de réduction sensible et durable du nombre de demandeurs d'emploi sonnent davantage comme des incantations que comme des objectifs crédibles, tant leur échec est frappant.

Face à ce constat, **le gouvernement a déjà promis près de 10 milliards d'euros de dépenses nouvelles, non-financées**. La « garantie jeune universelle », dont le coût sera d'au moins un milliard d'euros en 2016-2017, la formation de 500 000 chômeurs, ou le dégel du point d'indice, qui grèvera de plusieurs milliards d'euros les comptes publics sans réforme de l'administration, sont **autant de cadeaux clientélistes, illustration du laxisme budgétaire de ce quinquennat. Nous y mettrons fin**.

Mais, au-delà de la dépense publique qui dérive, se pose aussi la question de **la fiscalité toujours croissante que les socialistes imposent aux Français** et aux entreprises. **Depuis 2012, ce ne sont pas moins de 50 milliards d'euros d'impôts supplémentaires**. Cette réalité a des conséquences graves pour l'économie française.

Selon la Commission européenne, **la France n'est plus, depuis 2014, la cinquième puissance économique mondiale**. Elle a perdu son rang au profit du Royaume-Uni, qui a su mener les réformes nécessaires au soutien de son économie.

La situation économique, après les 4 années de ce quinquennat, est si grave que ce n'est pas de réformes dont il faut parler, mais d'**une véritable refondation du modèle social et économique**. Nous sommes au bout d'une politique qui a conduit à avoir plus d'un million de chômeurs supplémentaires depuis 2012; à voir tant de jeunes et de talents, quel que soit leur âge, partir; à voir des grands groupes quitter la France; des pans entiers de notre tissu industriel menacés par une compétitivité trop faible, notre agriculture sacrifiée dans la compétition mondiale.

L'ambition que nous portons est d'**alléger le poids de la dépense publique dans le PIB tout en améliorant son efficacité globale et de réduire fortement le fardeau de l'impôt pour les entreprises et les ménages**. C'est à cette seule condition que nous pourrions engager la reprise de la croissance qui entraînera des créations d'emplois et une réduction durable du chômage.

C'est la raison pour laquelle les Républicains proposeront **un puissant contre-choc fiscal**, qui sera voté dès l'été 2017, avec la restitution d'au moins 25 milliards d'euros aux entreprises et aux ménages, puis qui créera durablement les conditions de l'attractivité et de la compétitivité pour notre pays, tout au long du quinquennat.

Notre volonté est de **refaire de la France une grande puissance économique** en Europe et dans le monde. **Ces économies** se veulent justes : les fruits du travail des entreprises et des ménages leur seront rendus, dès l'alternance de 2017.

1

REDRESSER EN 5 ANS NOS FINANCES PUBLIQUES POUR RETROUVER NOTRE SOUVERAINETÉ ET METTRE FIN AU MATRAQUAGE FISCAL

Selon les comptes de la Nation, **en 2014, la dépense publique représentait l'équivalent de 57,5 % du produit intérieur brut**, en constante augmentation depuis 2012. Cette tendance traduit bien l'absence complète de volonté politique des socialistes de mieux maîtriser l'évolution des dépenses publiques. Pourtant, il est impératif de se souvenir que **chaque euro public dépensé correspond en réalité à un euro d'impôt**.

Or, **cette dépense n'est aujourd'hui plus soutenable**, en raison du poids de la dette et donc de la fiscalité. Ce sont ainsi les générations futures qui devront s'acquitter du remboursement des emprunts que l'État contracte pour assurer les dépenses courantes. Les Républicains sont attachés au **principe d'équité intergénérationnelle**. La qualité de vie des générations actuelles ne peut se faire au détriment de l'avenir de nos enfants.

C'est pourquoi, dès 2017, et durant les cinq années du quinquennat, nous avons pour objectif de **rapprocher la part de la dépense publique française de la moyenne des autres États membres de la zone euro, autour de 50 % du PIB**. Il s'agit de réaliser un effort important, de près de **100 milliards d'euros d'économies sur le quinquennat**, jusqu'à ce que la France soit à un niveau de dépense publique proche de celui de ses partenaires européens, à qualité de service public comparable.

Nous voulons dire que **les baisses de dépenses publiques ne sont pas les ennemis de la croissance**. Au contraire, moins de dépenses publiques dans un cadre d'intervention rénové, ce sont en réalité **moins d'impôts et donc plus d'investissements privés et d'activité pour plus de croissance**.

Si les Républicains prennent cet engagement, ce n'est pas pour satisfaire quelques critères comptables européens, mais bien mais pour **garantir à la France la maîtrise de sa souveraineté**.

Enfin, la réalisation de cet objectif constitue également pour nous le moyen de rendre à la France **des marges de manœuvres pour financer d'autres politiques publiques**. Alors que nous vivons dans un contexte international et sécuritaire de plus en plus dangereux, et alors que le chômage atteint un niveau endémique, notre Mouvement estime que la sécurité des **Français et la lutte contre le fléau du chômage doivent concentrer les principaux efforts**. Réduire certaines dépenses permettra donc de renforcer l'efficacité d'autres.

L'action publique doit gagner en compétitivité en augmentant la productivité globale de nos services publics, grâce en particulier à un effort significatif de réduction des effectifs publics (23 milliards d'euros)

La France se distingue effectivement de ses partenaires européens en matière d'emploi public. Face à ce constat, les Républicains **ont d'ores et déjà pris l'engagement de réduire d'au moins 300 000 le nombre de fonctionnaires en cinq ans**.

Nous sommes convaincus que la qualité ne dépend pas du seul nombre d'agents et qu'il est possible de maintenir un haut degré de compétence et de service, tout en maîtrisant davantage la masse salariale de la fonction publique d'État et territoriale.

Réduire de 300 000 le nombre d'agents des fonctions publiques d'État et territoriale (7 milliards d'euros d'économie).

Cette politique du non-remplacement d'au moins un fonctionnaire sur deux partant à la retraite sera accompagnée d'une augmentation symétrique du temps de travail.

Il nous faut répondre à la paupérisation progressive des fonctionnaires, résultat du choix socialiste de **privilégier les recrutements au détriment de toute réforme courageuse et ambitieuse. Nous voulons des fonctionnaires mieux considérés.**

Les règles qui organisent le temps de travail dans la fonction publique (accords Aubry et Jospin) doivent être remises à plat. C'est la première étape, de façon à remettre les services publics véritablement à 35 heures hebdomadaires.

Le temps de travail sera porté de 35 heures à 37 heures, payées 37 au sein de la fonction publique d'État, financé par un effort renouvelé de maîtrise de la masse salariale en mettant fin à la revalorisation du point d'indice sans contreparties. Dans les collectivités territoriales, les exécutifs locaux pourront, sur la base du volontariat, également engager des discussions autour de l'allongement de la durée de travail des agents. **Cette même liberté sera donnée aux hôpitaux publics.**

Cet effort sur le temps de travail est indispensable pour accompagner la réduction des effectifs de la fonction publique d'État et territoriale, et donc de la dépense publique dans notre pays.

Porter de 35h à 37h payées 37h le temps de travail dans la fonction publique d'État financés par la non-revalorisation du point d'indice et la remise à plat des mesures catégorielles récemment annoncées (-12,7 milliards d'économies sur le quinquennat) et permettre aux exécutifs territoriaux et aux hôpitaux publics d'engager des discussions pour allonger le temps de travail des agents publics.

Il faut réaffirmer le besoin de mettre en place une rémunération liée à la performance et au mérite, en engageant l'Etat dans la révolution numérique.

L'avancement d'échelon indiciaire doit être corrélé à l'évaluation et à la manière de servir fondée sur le mérite et la performance. Il ne devrait plus être automatique en raison de l'ancienneté. C'est une proposition de bon sens, soutenue par la Cour des comptes (-950 millions d'euros).

Comme nous nous y étions engagés lors de notre précédente journée de travail sur la fonction publique, il faut adopter des règles de gestion similaires au privé en rétablissant notamment le principe du jour de carence.

Dans un souci d'équité par rapport au régime privé, la fonction publique sera soumise à deux jours de carence en cas d'arrêt maladie (-450 millions d'euros).

De même, comme le propose la Cour des Comptes, il faut mettre un terme à la sur-rémunération du temps partiel à 80 % et 90 % (-1,5 milliard d'euros).

Dans le même esprit, le traitement des fonctionnaires dans les départements d'outre-mer doit être progressivement aligné sur celui de la Métropole (-400 millions d'euros).

Une productivité renforcée des structures publiques dans leur organisation et la conduite des politiques (25 milliards d'euros d'économies)

François Hollande a dilapidé les résultats engrangés de 2007 à 2012¹. Il faut relancer la revue des politiques publiques d'intervention à l'efficacité faible, dès le début de la mandature, à l'image de la formation professionnelle (**au moins 1 milliard d'euros**), des contrats aidés et garanties jeunes (**3 milliards d'euros**), la politique du logement (**2 milliards d'euros**).

Parallèlement, **Les Républicains s'engagent à clarifier les compétences entre les régions et les départements**. La réforme de l'organisation territoriale de la République en 2015 (loi Notre) a profondément modifié le paysage institutionnel français, souvent au détriment de l'efficacité. Plus que jamais, l'expression de mille-feuille territorial demeure une réalité.

La loi de programmation des finances publiques 2014-2019 a engagé un effort de réduction des concours de l'État au financement des collectivités territoriales de 1,5 milliard d'euros en 2014 et 10,75 milliards d'euros cumulés pour la période 2015-2019. Cet effort est peu pertinent car non ciblé, obéissant à une pure logique de rabout. Les premières constatations réalisées en 2015 montrent qu'il est principalement imputé sur les dépenses d'investissement des collectivités, et non pas sur les dépenses de fonctionnement qui sont celles sur lesquelles la dérive a été la plus importante et les marges d'économies les plus fortes. L'investissement local joue donc le rôle de variable d'ajustement, alors qu'il devrait être préservé.

Les perspectives financières de plusieurs collectivités départementales sont fortement dégradées, et devraient l'être encore plus à court terme en raison de la dynamique de la dépense du RSA. Les « pansements » mis en place (comme le déplafonnement temporaire des droits de mutation à titre obligatoire) ne sont pas à la hauteur.

Le bilan des transferts de compétences vers les collectivités territoriales est à mener, en particulier celui des dépenses de solidarité nationales pour lesquelles aucune marge de manœuvre locale n'existe. **La rebudgétisation du RSA est à envisager**. Elle n'aurait aucun impact sur le solde des comptes publics, mais permettrait de supprimer des coûts de gestion inutiles (portage financier du RSA par les conseils départementaux) tout en apurant la situation des départements.

Les Républicains définiront clairement les compétences régionales et départementales et assortiront cette loi de la réintroduction du conseiller territorial, élu de proximité et conscient des enjeux de terrain. Nous ne nous interdirons pas d'engager des discussions autour du rapprochement volontaire de certains départements aux nouvelles réalités démographiques et économiques.

Clarifier les compétences régionales et départementales, en favorisant le rapprochement de certains départements pour accroître la cohérence territoriale et réaliser des économies d'échelle (2 milliards d'euros d'économies).

Nous engagerons dès l'été 2017, une revue des normes obsolètes ou inadaptées qui s'imposent aux collectivités. Le principe d'adaptabilité des normes (construction, logement, administratives), en direction de la ruralité, doit être rappelé, en renforçant la déconcentration des procédures publiques. C'est une mesure d'économie.

1. 12 milliards d'économies de 2007 à 2012 « rapport Bilan RGPP » IGF / IGA / IGAS de décembre 2012.

Parce que nous engagerons avec les collectivités locales un dialogue pluriannuel dès le début de quinquennat et que nous leur offrirons de nouvelles modalités de gestion, plus souples, **les collectivités locales participeront à hauteur de 5 milliards d'euros sur les cinq prochaines années du quinquennat.**

De même, il conviendra dans cette clarification territoriale de mettre en place les mécanismes permettant **une mutualisation des moyens** (notamment en matière d'achats publics ou la mise en place d'indicateurs de qualité pour permettre la réduction de la masse salariale), **et plus globalement dans la réforme des administrations.**

Il est possible d'obtenir sur la masse de la dépense publique **au moins 8 milliards d'euros d'économies**², à périmètre constant de politique publique, sur le pilotage des investissements et l'optimisation des achats publics de toutes les collectivités publiques.

Faciliter la mutualisation des moyens entre collectivités publiques, notamment sur les commandes et achats publics, et la sélection des investissements (8 milliards d'euros).

En sus de la mutualisation des moyens, principalement des collectivités territoriales, pour que l'action de l'État soit cohérente et efficace, une grande revue des agences et démembrements de l'administration sera engagée. Il est urgent de **resserrer et de regrouper les services publics pour davantage de cohérence**. Trop d'administrations exercent encore des missions semblables. Pour cela, **nous fusionnerons celles qui disposent de compétences équivalentes pour mettre un terme aux doublons**. Cette dynamique s'accompagnera d'une poursuite de la réorganisation de l'État dans les territoires.

Les autorités administratives indépendantes, les corps d'inspection, ou les institutions comme le Conseil économique et social (-100 millions d'euros) feront également l'objet de fusions. Nous devons **simplifier, clarifier l'action de l'État.**

Regrouper les démembrements de l'État et agences dans les territoires ainsi que les administrations centrales et les autorités administratives indépendantes pour réduire les doublons et clarifier l'action publique en la renforçant (1,5 milliard d'euros).

Les dépenses de l'État en fonctionnement seront stabilisées en valeur (2,5 milliards d'euros).

La protection sociale doit être refondue pour une juste solidarité (plus de 51 milliards d'euros)

Compte tenu des masses en jeu, la moitié de l'effort au minimum devra porter sur la protection sociale (retraites notamment), qui représente plus de la moitié des dépenses publiques.

Les Républicains réaffirment ainsi leur attachement à des prestations sociales qui répondent à **un objectif de solidarité nationale et d'équité.**

La réduction des dépenses sociales doit donc s'inscrire dans **une démarche d'optimisation des dépenses et d'accroissement de l'efficacité des crédits alloués**. Il s'agit de dépenser moins, mais de **mieux cibler les priorités.**

2. D'après une étude du cabinet Mc Kinsey.

Nous nous fixons un objectif national de dépenses d'assurance maladie à 1,75 %/an sur le quinquennat. Il s'agit de rendre le système plus juste et de lui restituer le principe de solidarité originel.

Maîtrise du taux annuel de progression de l'ONDAM à +1,75 % annuellement (-22 milliards d'euros par rapport au tendanciel sur cinq ans).

Les dépenses publiques liées au versement des pensions de retraite représentaient en France **14,7 % du PIB sur la période 2009-2013**, contre une moyenne de 12,4 % du PIB pour le reste de la zone euro.

C'est la raison pour laquelle, les Républicains proposent **un accroissement progressif de l'âge de départ à la retraite à 63 ans, dès 2020, puis à 64 ans à partir de 2025.**

- le passage de 62 à 63 ans, à 6 mois par an, entre 2018 et 2020
- puis le passage de 63 à 64 ans, de 3 mois par an, entre 2021 et 2024
- cela implique de recentrer le dispositif de carrière longue avant 18 ans, dès 2018
- et une accélération de la durée de cotisation nécessaire.

Il s'agit d'économies de plus de 13 milliards d'euros, une fois le dispositif monté en charge fin 2022 et **de près de 19 milliards à terme (2025).**

Par ailleurs, **la fin de ces régimes spéciaux** sera organisée tout comme **l'alignement du système de retraite de la fonction publique sur le système de retraite du privé**. Il s'agira à l'avenir de calculer le montant des pensions de retraite pour les agents de la fonction publique en tenant compte des 25 meilleures années et en incluant les primes.

Porter à 63 ans en 2020 l'âge légal de départ à la retraite, puis à 64 ans en 2025. Supprimer les régimes spéciaux tout en alignant le mode de calcul des pensions de retraite du public sur celui du privé (25 meilleures années, primes comprises) (-13 milliards d'euros sur le quinquennat et -19 milliards d'euros à terme d'économies).

Abroger le compte pénibilité (-600 millions d'euros d'économies à horizon 2020 d'après Coe-Rexecode).

De plus, avec **5,5 millions de demandeurs d'emploi**, la France a atteint un niveau de chômage qui compromet toujours davantage notre modèle social. Et, selon l'Unédic, **leur nombre ne devrait pas significativement décroître en 2016**. Les logiques qui ont jusqu'ici guidé les politiques d'indemnisation du chômage ne peuvent plus rester identiques.

Il en va également de la soutenabilité financière du régime de l'assurance-chômage. Nous voulons que **le montant de l'indemnisation soit réduit de 20 % après 12 mois, puis à nouveau de 20 % après 18 mois**. D'autres pays l'ont déjà introduit : l'Italie (un taux de remplacement initial à 75 % puis 60 % après six mois, puis 45 % après un an) ou la Suède (de 80 % à 70 % après 200 jours).

Cela passera par une reprise en main temporaire par l'État de la gestion de l'assurance-chômage, le temps de rétablir les équilibres.

Instaurer la dégressivité des allocations chômage : réduction de 20 % après 12 mois, puis à nouveau 20 % après 18 mois (plus d'un milliard d'euros).

Maintien de la filière seniors en adaptant les règles d'entrée aux nouvelles bornes d'âge de départ à la retraite (300 millions d'euros).

La révision du coefficient de conversion, contrepartie des souplesses induites par les droits rechargeables dans la capacité à constituer des droits, pourrait être proposée: sans diminuer jusqu'à l'exemple allemand (2 jours cotisés = 1 jour indemnisé), un coefficient de 0,8 au lieu de 1 (« 1 jour cotisé = 0,8 jour indemnisé ») pour revenir à la situation antérieure (1,9 milliard d'euros d'économies).

Réforme du régime des intermittents dans le régime général (300 millions d'euros).

Concernant l'assurance maladie, dont le déficit est proche de 7 milliards d'euros, les Républicains veulent abaisser le taux de remboursement de 76 % à 73 % avant prise en charge par les complémentaires santé. Il s'agit de fournir un effort aujourd'hui pour assurer la viabilité de nos dispositifs de remboursement de demain. Il en va de l'équité intergénérationnelle. Il s'agit en réalité de réaliser 6 milliards d'euros d'économies.

Abaisser de 76 % à 73 % le taux de remboursement des médicaments, avant la prise en charge par les complémentaires santé, pour assurer la viabilité de notre système de protection sociale. (-6 milliards d'euros).

Supprimer la généralisation du tiers payant (300 millions d'euros).

Revoir l'organisation des branches de sécurité sociale (baisse des coûts de gestion de -10 % entre 2018 et 2022) (-2 milliards d'euros).

Enfin, à l'image de ce que nous avons fait pour les universités, il nous faut accroître l'autonomie des hôpitaux. Cette évolution dans la gouvernance permettrait un effort sans précédent de regroupement de ces établissements dans leur direction.

Concernant la solidarité nationale, il faut adapter notre système aux enjeux du XXI^e siècle, pour le rendre plus incitatif au travail, plus agile, plus simple et compréhensible par les Français.

L'aide unique que nous proposons regroupera des prestations aujourd'hui payées par l'État (RSA, prime d'activité, allocations personnalisées au logement, « prime de Noël et allocation de rentrée scolaire). **Cette aide unique sera payée par l'État.** Elle serait également ouverte à toutes les personnes au chômage, **sauf bien sûr celles qui ont l'allocation adulte handicapé.** Pour ceux qui sont au chômage, son versement serait suspendu au bout de six mois en cas de refus de prendre un travail ou une formation. Et ses bénéficiaires seraient redevables à la collectivité d'heures d'activité dédommagées.

Instaurer une aide sociale unique (Économie: 2,8 milliards d'euros).

Supprimer l'Aide médicale d'État pour la limiter aux soins urgents et vitaux (500 millions d'euros).

2

LA FRANCE, FIGURE D'EXCEPTION EN EUROPE POUR LE NIVEAU DE L'IMPÔT, DOIT S'INSCRIRE À NOUVEAU DANS UNE CONVERGENCE FISCALE EUROPÉENNE

Le consentement à l'impôt est une pierre angulaire de l'engagement civique.

Aujourd'hui, il fait défaut. Plusieurs facteurs y participent : incompréhension, défiance, complexité des lois, manque de lisibilité, instabilité, incohérence de la politique fiscale, relations non apaisées entre l'administration fiscale et les entreprises, sans parler des investisseurs étrangers.

Le quinquennat de François Hollande aura été marqué non seulement par un matraquage fiscal mais aussi par une multitude de modifications fiscales dans tous les domaines : le logement, la compétitivité des entreprises, le travail, l'énergie, le patrimoine, etc.

La frénésie fiscale du gouvernement a créé une instabilité particulièrement nocive pour l'investissement et la confiance. Cette complexité étouffe aussi les artisans, les commerçants et les agriculteurs, et plus généralement toutes les forces vives de notre pays.

Mettre fin à la surtaxation de l'économie française, qui pénalise les entreprises, c'est l'objectif de l'alternance en 2017

Le taux de prélèvements obligatoires en France est parmi **les plus élevés au monde avec 44,5 % du PIB en 2015**. Seul le Danemark présente un taux de prélèvements supérieur. Les prélèvements obligatoires se sont même accrus ces quatre dernières années en France **avec 103 nouveaux impôts au total**, créés ou augmentés entre 2012 et 2015. Cette hausse massive représente **un surcoût de 50 milliards d'euros depuis 2012**.

La France est également la championne des prélèvements sociaux en Europe. Les cotisations sociales en France représentent **16,9 % du PIB** alors que **la moyenne européenne tourne autour de 12,3 %³**.

Du côté de la fiscalité des entreprises, les chiffres ne sont guère plus avantageux pour le système fiscal français. Le taux moyen d'impôt sur les sociétés des pays de l'OCDE est de 25,3 % en 2014. **La France compte, avec la Belgique, en Europe, parmi les taux les plus élevés**. À l'inverse, l'Irlande affiche, et de loin, la fiscalité la plus faible, à 12,5 %, devant les pays d'Europe de l'Est autour de 19 %. Quant à la Grande-Bretagne, elle vient d'annoncer un futur taux à 17 %.

Enfin, **la France est le seul pays européen qui cumule deux impôts progressifs sur le patrimoine**, l'un sur la valeur de ce patrimoine (ISF), l'autre sur les revenus qu'il génère (IR). Les prélèvements qui pèsent sur le rendement final du capital représentent ainsi **4,7 points de PIB contre seulement 2,9 en Allemagne**. Et cette fiscalité d'exception n'est pas sans impact. D'après les chiffres du Ministère de l'Économie, les **expatriations pour motif fiscal ont bondi de 40 % en 2013** chez les hauts revenus.

3. Selon le rapport *Taxation Trend in the European Union*, publié par Eurostat en septembre 2015. En bas de l'échelle se trouvent le Danemark avec seulement 0,81 % du PIB, la Suède (4,50 %) ou encore le Royaume-Uni (7,15 %).

La France a maintenant atteint un niveau de saturation fiscale inégalée. Les particuliers comme les entreprises demandent deux choses : que les impôts baissent et que les gouvernements cessent d'inventer des mesures fiscales à chaque loi de finances.

La bonne fiscalité sera celle qui permettra à nos entreprises de gagner des parts de marché, de réaliser des profits et de créer des emplois, en nous rapprochant de la moyenne fiscale européenne. C'est l'enjeu de l'alternance en 2017.

Réaffirmer et respecter trois grands principes pour l'impôt

Alors que les réformes fiscales se succèdent et épuisent à la fois les Français, les entreprises et les investisseurs, les Républicains aspirent à une fiscalité reposant sur trois grands principes.

■ **Stabilité** : Les changements doivent être peu nombreux, structurants, simples et concentrés en début de quinquennat, afin de garantir une stabilité des règles sur la durée. Dans ce contexte, nous privilégierons avant tout les baisses de taux aux mesures d'assiette. La stabilité de l'impôt est essentielle à l'avenir, pour ne pas répéter des erreurs déjà commises comme celle de la taxe à 75 % sur les salaires supérieurs à 1 million d'euros, voulue par François Hollande en 2012.

■ **Prévisibilité** : Les réformes doivent être annoncées à l'avance **grâce une loi de finance pluriannuelle**. La création et la modification des prélèvements fiscaux obligatoires doivent être réservées aux lois de finances (PLF et PLFSS) Il faut éviter l'insécurité juridique fiscale et limiter la rétroactivité. Toute nouvelle réforme fiscale doit être proscrite sauf si elle est favorable aux ménages et aux entreprises, ou qu'elle relève d'une situation d'urgence économique comme la crise que nous avons traversée en 2008.

■ **Neutralité** : L'impôt ne doit pas chercher à orienter administrativement les choix des acteurs économiques. L'État devra rechercher prioritairement tous les outils en sa possession (réglementaires ou autres), plutôt que le levier fiscal pour inciter et orienter le choix de ses citoyens.

Refonder les relations entre les contribuables et l'administration fiscale autour du principe de confiance

S'intéresser aux contribuables, c'est leur accorder un minimum de respect, respect des situations acquises et des espérances légitimes.

L'administration publique doit changer son mode de fonctionnement et sa culture en privilégiant la confiance plutôt que la méfiance, le conseil sur la sanction automatique. **Plutôt qu'une administration qui empêche et qui bride, nous voulons une administration qui accompagne et qui guide.**

Cela passe notamment par une modernisation des règles de contrôle afin que l'administration concentre son action sur les seuls fraudeurs :

■ **les contrôles fiscaux « sur place »** dans les entreprises, qui sont extrêmement perturbants, ne pourraient être engagés **qu'à la condition expresse qu'il y ait des éléments précis de suspicion de fraude**. Compte tenu des progrès technologiques (comptabilités dématérialisées, échanges d'informations dématérialisées et automatiques avec les administrations étrangères), les contrôles habituels pourraient, en effet, parfaitement, en adaptant le cadre juridique, être réalisés depuis les bureaux de l'administration ;

■ Par ailleurs, sauf cas avérés d'irrégularités fiscales, **les contrôles ne devront porter que sur la dernière déclaration déposée et non plus sur les trois dernières années**. Ainsi, une entreprise dans laquelle il n'y a aucun problème ne devrait pas avoir à subir un contrôle portant sur 3 années.

■ Enfin, il faut veiller à **informer les contribuables des raisons du contrôle**. Or, quelle que soit la raison du contrôle, rien ne s'oppose à ce que le contribuable puisse en être informé, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Cette information prendrait la forme d'une mention pour information sur un acte de procédure.

Ainsi, avec ces trois mesures, les entreprises qui respectent la réglementation pourraient se concentrer sur la bonne marche de leurs affaires, plutôt que de craindre un contrôle fiscal.

Dès l'été 2017, un contre-choc fiscal de plus de 25 milliards d'euros pour enrayer la spirale infernale du chômage et redonner de l'oxygène à notre économie

Alors que François Hollande avait fait la promesse aux Français d'inverser la courbe du chômage, les mauvais chiffres continuent leur ascension. Notre pays fait face à une nouvelle hausse spectaculaire en février 2016, de 38900 nouveaux demandeurs d'emploi en catégorie A, **soit la plus forte augmentation depuis septembre 2013**. Sur un an, la hausse atteint les 2,4 %.

La priorité des Républicains est d'enrayer cette spirale, à travers son programme économique qui viendra libérer l'économie nationale et l'outil de production.

Pour cela, nous allons engager une réforme fiscale en deux temps. Nous voterons dès juillet 2017, un contre-choc fiscal pour s'inscrire dans une démarche pluriannuelle de baisse des taxes et des impôts. Il sera suivi immédiatement après, d'un second volet de mesures visant à rétablir l'attractivité et la compétitivité de notre pays.

Nous ne renouerons pas avec les créations de richesses en entretenant le mythe de l'opposition entre le capital et le travail. Les socialistes ont fait campagne sur la diabolisation du profit, du dividende, du capital, bref de tout ce qui fonde le cœur de la prise de risque et de la création d'entreprise. **La France doit cesser d'être le pays de la pénalisation fiscale**. Nous devons travailler au rapprochement franco-allemand en matière de fiscalité du travail et du patrimoine. Le principe doit être la convergence, en mettant fin aux impôts ou aux règles de taxation qui n'existent nulle part ailleurs si ce n'est en France.

Notre priorité est **d'abaisser la fiscalité qui pèse de manière excessive sur nos entreprises**, pénalisant l'investissement et les embauches. Il y a urgence à encourager l'initiative et l'investissement, et à ramener les impôts et charges à un niveau plus proche de celui nos concurrents européens. Nous devons également **alléger la fiscalité des ménages** pour donner plus de pouvoir aux classes moyennes, durement pénalisées ces quatre dernières années.

Les Républicains engageront ainsi à la fois une importante baisse des impôts mais aussi une réforme à part entière de la fiscalité, reposant sur des principes forts sur lesquels nous nous appuyerons.

Baisser durablement les charges pesant sur le travail, au service de l'emploi

■ Une baisse de charges indispensable pour les entreprises pour relancer les embauches

Le chômage de masse concerne en France, en priorité, les travailleurs peu qualifiés. Leur accès au marché du travail est entravé par **le coût global du travail au niveau du Smic**. La priorité est donc de réduire le coût des bas salaires.

Aujourd'hui, le dispositif « zéro cotisations Urssaf » s'applique pour les salariés payés au Smic. Cette mesure exonère les entreprises de la quasi-totalité des charges destinées à la Sécurité sociale, qui représentent environ 30 % d'un salaire brut. Cependant, les charges destinées à l'Urssaf ne sont pas les seules sur un bulletin de salaire et **les entreprises continuent de payer les autres**⁴. En tout, **les entreprises continuent de payer l'équivalent d'environ 15 % d'un Smic brut. Il faut donc aller plus loin.**

Nous souhaitons instaurer pour y remédier, **un dispositif « zéro charge » sur le Smic**, diminuant progressivement pour s'annuler à 1,6 Smic.

Il permettrait de créer plusieurs dizaines de milliers d'emplois en France (étude Cahuc- Montaigne), pour **un allègement complémentaire de charges de 7 à 8 milliards d'euros pour les entreprises.**

« Zéro charge » sur les bas salaires (7 à 8 milliards d'euros).

Donner de la liberté aux entreprises pour augmenter le temps de travail et sortir de la logique des 35 heures, reste notre priorité. Nous souhaitons à ce titre baisser les charges patronales au-delà de la 35^e heure (non majorées) avec pour objectif d'inciter les entreprises à augmenter progressivement leur temps de travail, par accord d'entreprise ou référendum à l'initiative du chef d'entreprise.

Un nouveau barème pour les cotisations patronales entre 35 h et 39 h, soit une charge pour les entreprises en moins (5 milliards d'euros).

L'emploi à domicile est un véritable gisement d'emplois de proximité, notamment pour les moins qualifiés. Pourtant, ce secteur d'activité a été mis à mal par le gouvernement socialiste. **Le nombre d'heures de travail déclarées par les particuliers employeurs a poursuivi sa baisse au premier trimestre 2015**⁵, sous l'effet de la politique socialiste. Ce recul, pour le 12^e trimestre consécutif, a atteint 1,4 %, le rythme le plus élevé depuis fin 2013, et 3,9 % sur un an. Aussi, nous souhaitons réduire les charges sur les salaires des employés à domicile **pour relancer l'emploi.**

Soutenir les ménages employeurs en réduisant les charges sur les salaires des employés à domicile (environ 1 milliard d'euros).

Enfin, la baisse du coût du travail passe aussi par la transformation du **CICE en allègement durable de charges, ce qui représente 17 milliards d'euros restitués aux entreprises.** Le CICE est un outil hybride et d'une extrême lourdeur pour les entreprises, contrairement à un véritable allègement de charges.

4. C'est ainsi le cas de l'assurance chômage, du financement des retraites complémentaires, des régimes de prévoyance et de frais de santé, de la formation professionnelle ou encore le versement transport.

5. Le nombre de particuliers employeurs a diminué de 0,8% sur le 1^{er} trimestre 2015, pour revenir à 1,943 million, et de 1,9% sur un an. L'horaire moyen déclaré par employeur a baissé pour sa part de 0,6% sur le trimestre et de 2,1% sur un an

Transformer le CICE en baisses de charges durables, soit 17 milliards d'euros pour les entreprises (coût nul pour les finances publiques).

Pour ne pas reprendre d'une main ce qui est donné d'une autre, le taux de l'IS devra baisser compte tenu de l'augmentation mécanique de l'assiette imposable liée à la baisse des charges. Afin que le gain lié à la baisse des charges ne soit pas consommé par l'impôt, **une première baisse du taux de l'IS doit être envisagée.**

Baisser le taux de l'IS de 33,33 % à 30 % (coût nul car compensé par la hausse de l'assiette d'impôt sur les bénéficiaires liée à la baisse des charges).

■ Baisser la fiscalité pour rendre aux ménages le fruit de leur travail

Loin des vibrants discours sur la finance ennemie, **François Hollande a concentré en réalité ses hausses d'impôts sur les classes moyennes et sur le travail.** Au premier rang des victimes, se trouvent les familles qui ont subi la destruction du quotient familial et les salariés, qui ont **souffert de la fin de la défiscalisation des heures supplémentaires**, qui bénéficiait à plus de 9 millions personnes.

Il est aujourd'hui nécessaire de baisser de 10 % chaque taux du barème de l'impôt sur le revenu pour restituer 7 milliards d'euros aux Français qui travaillent. Cela correspond à près d'**un mois d'impôt en moins à payer chaque année.**

Enfin concernant spécifiquement le mode de prélèvement, **Les Républicains s'opposent au projet actuellement conduit d'un prélèvement à la source**, qui constitue une charge administrative supplémentaire pour l'entreprise. Nous ne considérons pas qu'il relève de l'entreprise de prendre en charge la collecte de l'impôt sur le revenu. À l'heure où il faut au contraire alléger les charges pour retrouver la compétitivité, il serait insensé de lester nos entreprises d'un nouveau boulet. Ce travail incombe à l'administration fiscale, qui a aujourd'hui les moyens techniques de **mettre en place un prélèvement simultané** pour répondre à la problématique de l'année de décalage entre les revenus et leurs prélèvements.

Baisser de 10 % l'impôt sur le revenu entraînant la restitution de 7 milliards d'euros aux Français. C'est près d'un mois d'impôt en moins chaque année.

Afin d'endiguer l'évasion des capitaux hors de nos frontières dans une zone euro où la liberté des capitaux est la règle et mettre fin à l'isolement français en la matière, **Les Républicains réaffirment leur volonté de supprimer l'ISF.** Avec l'Espagne, la France est le seul État dans l'Union européenne qui **cumule deux impôts progressifs sur le patrimoine.**

La taxation des revenus du patrimoine a augmenté de 70 % en vingt ans, ce qui freine l'investissement et fait de la France un repoussoir fiscal. C'est le seul moyen de conjurer la fuite des capitaux dont notre économie a un impérieux besoin pour développer sa croissance et continuer d'investir dans l'avenir.

Supprimer l'ISF (4,5 milliards d'euros).

■ Faciliter les successions/donations et la transmission d'entreprises familiales

Particularité du tissu économique français, 83 % de nos entreprises sont des entreprises familiales⁶. Cependant, parmi celles-ci, notre pays manque singulièrement des plus grandes d'entre elles : la catégorie des Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI), qui comprennent entre 250 et 5 000 salariés. En effet, on n'en dénombre que 4 600 contre 12 000 en Allemagne et 10 500 en Angleterre.

Pour expliquer cette situation, il faut s'intéresser à la problématique de la transmission d'entreprises, aujourd'hui encore trop rigide et compliquée. **La transmission est une phase critique pour la pérennité et la poursuite du développement de l'ETI.** Le **taux de transmission en France est faible** (14 % contre 51 % en Allemagne et 70 % en Italie). Les « pactes Dutreil » sont encore trop complexes et plus contraignants que chez la plupart de nos voisins européens.

Concernant les donations, **rétablir à 160 000 € par part (100 000 € actuellement) le montant de l'abattement pour les donations / successions**

Alléger les droits de succession et de donation et faciliter les transmissions d'entreprises (1,4 milliard d'euros).

Poursuivre la réforme de notre fiscalité, en réduisant l'imposition des revenus de l'épargne pour rétablir l'attractivité de notre pays

Suite au premier allègement massif de la fiscalité des entreprises et des ménages dès l'été 2017, Les Républicains continueront à redresser durablement l'économie française. Pour cela, nous devons dans un second temps, **voter d'autres mesures bénéfiques à l'investissement et à l'emploi**, passant par un allègement de la fiscalité du capital et par la poursuite de baisses de charges, pour rendre la France plus compétitive.

Intensifier l'effort pour que les entreprises gagnent en compétitivité

■ Suppression ou rapprochement des taxes à faible rendement et une diminution indispensable des normes

Outre le poids de la fiscalité, les entreprises françaises vivent quotidiennement l'omniprésence de normes de l'administration dans leur quotidien. **Ce mille-feuille législatif et réglementaire complexifie le quotidien des entreprises** au point de nuire grandement à leur développement économique.

Une grande entreprise française de télécommunications paie ainsi 64 taxes différentes, alors que son concurrent allemand n'en est redevable que de 17, et ses homologues britanniques de 5.

Instituer un moratoire sur la création des taxes et simplifier la fiscalité pour qu'en fin de quinquennat aucune entreprise ne soit redevable de plus d'une vingtaine de taxes différentes.

6. Rapport de l'ASMEP-ETI et l'Institut Montaigne « Vive le long terme ! Les entreprises familiales au service de la croissance et de l'emploi » - septembre 2013

■ Poursuite de la baisse du taux de l'IS pour gagner en compétitivité

La moyenne européenne du taux de l'IS est de 25 %. **Nous devons nous fixer un objectif de baisse sur le quinquennat.**

Baisser le taux de l'IS de 30 % (il aura été baissé en 2017) à moins de 28 %.

Coût: 3 milliards d'euros.

Taxer lourdement le capital, c'est réduire le financement des entreprises et de l'économie. Il est urgent d'alléger sa taxation

■ Mettre fin à la barémisation des revenus financiers

La fiscalité française de l'épargne (dividendes, intérêts, patrimoine immobilier, assurance-vie) est l'une des moins compétitives, sauf pour le régime de l'assurance-vie.

En Allemagne, la fiscalité de l'épargne est particulièrement simple – un prélèvement libératoire de 26 % sur tous les revenus financiers – et assez compétitive. C'est exactement le contraire de la France où chaque produit d'épargne a un régime fiscal qui lui est propre...

Depuis 2013, les revenus de placements financiers (dividendes d'actions, intérêts d'obligations, etc.) ne sont plus soumis à un prélèvement forfaitaire, sur option depuis 2013, mais dorénavant au barème progressif de l'impôt sur le revenu. **Le capital est pourtant la base de l'investissement dans nos entreprises**, et un moteur pour la croissance et l'emploi. Les Républicains souhaitent mettre fin à la « barémisation » des revenus de placements financiers, jusque-là taxés à taux fixe.

Il faudra baisser la pression fiscale sur les revenus du patrimoine en réduisant le taux des prélèvements sociaux à 10 % et en créant un prélèvement forfaitaire libératoire (PFL) sur les revenus financiers au taux de 22 % (10 milliards d'euros).

■ Revoir le barème de taxation des plus-values immobilières

Aujourd'hui, les plus-values immobilières sont imposées au taux de 34,5 % (19 % pour l'IR et 15,5 % pour les prélèvements sociaux). Des abattements s'appliquent en fonction de la durée de détention de sorte qu'il y a une exonération totale au bout de 30 ans. Ce régime est complexe car il existe un barème pour l'IR qui conduit à une exonération au bout de 22 ans et un barème pour les prélèvements sociaux qui conduit à une exonération au bout de 30 ans.

Réduire à 15 ans le délai de détention pour une exonération totale (1,5 milliard d'euros).

La fiscalité des Français résidents à l'étranger doit s'harmoniser avec le système européen

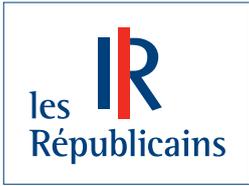
Depuis août 2012, les revenus du patrimoine (revenus fonciers, dividendes, plus-values...) perçus par des personnes qui ne vivent pas en France sont soumis aux prélèvements sociaux (CSG-CRDS). Il n'est pas normal de faire supporter par des personnes qui résident dans d'autres États membres et qui ne sont pas affiliées au régime de sécurité sociale français des prélèvements qui directement ou indirectement, comme c'est le cas maintenant, vont participer au financement de la sécurité sociale, dont ils ne bénéficient pas. La France devra respecter les décisions des tribunaux européens. Il convient de revenir à la situation *ante*.

Revenir sur la décision du gouvernement de soumettre à la CSG/CRDS les revenus du patrimoine des non-résidents fiscaux (coût 300 millions d'euros).

Hypothèses de cadrage macroéconomique⁷

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Déficits publics en % du PIB	-3,50 %	-3,50 %	-2,20 %	-1,70 %	-0,70 %	0,20 %
Dettes publiques	98,10 %	99,10 %	100,50 %	98,90%	96,20%	92,70%
Croissance du PIB en volume	1,50%	1,50%	1,50%	1,50%	1,50%	1,50%
Inflation	1,00%	1,00%	1,40%	1,70%	1,70%	1,70%

7. Ces prévisions valent – toutes choses égales par ailleurs –, se fondant sur des hypothèses de croissance réalistes, voire conservatrices, et ne préjugent pas de la situation réelle de nos finances publiques que nous aurons à rétablir dès 2017, ni de la trajectoire budgétaire transmise à la commission européenne en 2014.



republicains.fr

© Les éditions des Républicains